

Résolution présentée par la délégation de la

République du Liban

Thème Conflits et Sécurité internationale

Concerne L'instauration d'un parrainage international

L'Assemblée générale,

Soulignant l'augmentation des pays les moins avancés d'après la liste publiée chaque année par la haute instance des Nations-Unies, en passant de 25 pays en 1971, année de la création des listes, à 46 pays en 2021,

Relevant L'émigration massive des jeunes des pays en voie développement vers les pays développés, représentant 10 % des 232 millions de migrants internationaux et la majorité des mouvements migratoires annuels d'après l'Organisation Internationale du Travail des Nations Unies, renforçant les difficultés d'expansion économique des pays de départ,

Observant L'impossibilité des économies non-diversifiées à croître de manière durable et significative,

Constatant que les pays ex-coloniaux ont toujours un PIB et IDH supérieurs aux anciennes colonies, (PIB nominal de la RDC en 2021: 53,96 Milliards \$; PIB nominal de la Belgique: 599,9 Milliards \$),

Alarmée par le fait que les 19 conflits dans les pays du Sud, s'éternisent et n'aboutissent à aucune solution et ce depuis 1990, selon une étude publiée dans le CAIRN se basant sur des données d'Amnesty International,

Déplorant les conflits armés toujours plus nombreux et un déclin de relations internationales amicales, aggravés par la situation fragile due à la Covid-19,

Propose La mise en place d'un projet, de parrainage entre nation, dans lequel les 96 premières nations du classement du PIB (nation parrainante) devraient chacune parrainer une des 96 dernières nations du classement (nation parrainée), en prenant en considération les alliances politiques déjà présentes;

- La contribution de la nation parrainante dans chaque secteur de la nation parrainée comprenant notamment ceux sociaux, éducatifs, politiques et économiques;
- L'obligation pour chaque paire de créer une cellule de consultation, constituée de diplomate des deux pays, ayant l'obligation de se rencontrer une fois par mois;
- La réévaluation des paires une fois par année si la nation parrainée a rejoint la médiane du PIB internationale,
- L'imposition de sanction en cas de non-coopération d'un ou des deux pays.

Le texte français fait foi